



GUIDE RÉFÉRENTIEL DES RECOMMANDATIONS
POUR LA POURSUITE DE L'ALLAITEMENT MATERNEL
DANS LES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE



SOMMAIRE

3-5

POURQUOI CE GUIDE ?

6

PLUSIEURS POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX MAMMANS

7-10

RÉCUEIL, CONSERVATION ET TRANSPORT DU LAIT MATERNEL

11-13

RÉCEPTION ET CONSOMMATION SUR LE LIEU D'ACCUEIL

14-17

LES CONDITIONS D'HYGIÈNE

18

PROCÉDURES DE MISE EN PLACE

19-20

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS

21-23

BIBLIOGRAPHIE

24

ADRESSES UTILES

POURQUOI CE GUIDE ?

Un collectif de crèches du Nord Vaucluse en partenariat avec le réseau Novanat travaille à faciliter la poursuite de l'allaitement dans leurs structures avec deux grands objectifs :

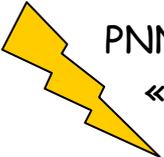
AIDER A L'ELABORATION D'UN LIVRET D'ACCUEIL DES ENFANTS ALLAITES ADAPTES A CHAQUE STRUCTURE

Dans le but d'impliquer les professionnels de terrains à la création de leurs outils de travail et parce que chaque structure d'accueil est particulière, nous avons travaillé à ce document qui aidera les professionnels à mettre en place leurs propres procédures et leur propre livret d'accueil plutôt que de proposer à toutes les structures un livret « standart » qui serait sans aucun doute mal adapté.

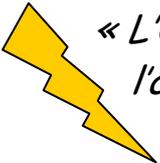
Ce document référence les normes, les recommandations et les procédures validées au plan national ainsi que les démarches administratives nécessaires pour mettre en place ce type d'accueil en s'appuyant sur le travail élaboré par la crèche « *les Poussins* » d'Orange.



Promouvoir l'allaitement maternel conformément aux recommandations du PNNS (Programme National de Nutrition Santé) en France et de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) pour favoriser l'allaitement maternel.

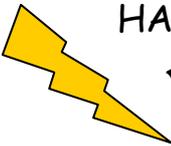
 PNNS (Programme National Nutrition Santé) :

« Le lait maternel est recommandé de façon exclusive jusqu'à 6 mois. Il est recommandé d'allaiter, même pour une courte période : votre enfant profitera déjà des bénéfices du lait maternel. »

 *« L'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) recommande vivement l'allaitement au sein exclusif pendant les six premiers mois suivant la naissance. De six mois à deux ans, voire plus, l'allaitement doit être complété par une autre alimentation » (...).*

« Le lait maternel est l'aliment idéal pour les nouveau-nés et les nourrissons. En effet, il apporte tous les nutriments nécessaires à leur développement et contient des anticorps qui les protègent de maladies courantes ».

Bienfaits pour la santé des nourrissons: extrait de « Allaitement maternel faits et chiffres »

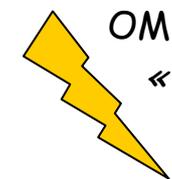
 HAS (Haute Autorité de Santé) :

« L'allaitement maternel favorise la croissance physique et affective de l'enfant, privilégie le lien mère-enfant, renforce l'immunité de l'enfant et réduit les coûts en lait artificiel et en soins ».

Extrait de « Favoriser l'allaitement maternel : processus - évaluation » de l'HAS juin 2006

Permettre aux familles qui le désirent de poursuivre l'allaitement maternel après la reprise de l'activité professionnelle quel que soit le mode d'accueil de leur enfant.

OMS (Organisation Mondiale de la Santé) :



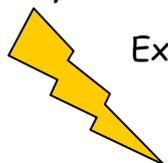
« De nombreuses mères qui retournent travailler abandonnent l'allaitement au sein exclusif avant que ne se soit écoulée la période de six mois recommandée car elles ne disposent pas d'assez de temps ou d'un endroit adéquat pour allaiter ou tirer et conserver le lait sur leur lieu de travail. Les mères doivent avoir accès, sur leur lieu de travail ou à proximité, à un endroit propre et intime pour pouvoir continuer à allaiter au sein. »

Allaitement et activité professionnelle : extrait de « Allaitement maternel faits et chiffres »

Sensibiliser les professionnels de la périnatalité des possibilités de concilier la poursuite de l'allaitement maternel avec le mode d'accueil choisi par les parents.

HAS (Haute Autorité de Santé) :

« Afin d'aider et inciter les jeunes mères à poursuivre l'allaitement à la sortie de la maternité, il est recommandé aux professionnels des stratégies de soutien et d'information. Il s'agit de conseils d'organisation destinés à aider les mères à reprendre des activités quotidiennes sans pour autant stopper l'allaitement ».



Extrait du communiqué de presse du 10 02 03 de la Haute Autorité de Santé

PLUSIEURS POSSIBILITÉS S'OFFRENT AUX MAMANS



Article L1225-30 du code du travail

Pendant une année à compter du jour de la naissance, la salariée allaitant son enfant dispose à cet effet d'une heure par jour durant les heures de travail.

L'ALLAITEMENT DANS L'ENCEINTE DU LIEU D'ACCUEIL (les mamans se déplacent si leur organisation professionnelle le leur permet). C'est cette méthode qui doit être toujours privilégiée.

LE LAIT MATERNEL EST TIRE DANS DES BIBERONS préparés d'avance et donnés sur le lieu d'accueil.

L'ALLAITEMENT EST MIXTE : l'allaitement se poursuit à la maison et des biberons de lait 1^{er} ou 2^{ème} âge ou une alimentation solide sont donnés sur le lieu d'accueil.



RECUEIL, CONSERVATION ET TRANSPORT

DU LAIT MATERNEL

Les réglementations que nous avons listées sont extraites de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments).

Les conditions de recueil doivent être soigneusement expliquées aux mères avec remise d'un document écrit de référence.

PRÉPARATION DU MATÉRIEL

MATERIEL NECESSAIRE AU RECUEIL :

- Tire-lait
- 2 biberons avec capuchons et obturateurs
(Un pour le recueil / un pour la conservation)
- Etiquettes
- Goupillon
- Liquide vaisselle

- Le tire lait (téterelle et flacon de recueil) doit être soigneusement nettoyé avec du liquide vaisselle et rincé. Un cycle à 65°C au lave-vaisselle est autorisé mais ne dispense pas d'un lavage soigneux à la main.
- Juste avant de tirer le lait, il est également recommandé de porter à ébullition la téterelle et le flacon de recueil dans une casserole d'eau. Pour refroidir, vider l'eau chaude mais ne pas rincer sous l'eau du robinet. *Laissez sécher sans essuyer.*
- Les systèmes chimiques dits de stérilisation à froid ne sont pas recommandés.
- Le lait recueilli doit être conservé dans des flacons ou biberons en plastique polypropylène, en polycarbonate ou en verre.
- « Les sachets stériles, proposés dans le commerce pour le recueil du lait ne peuvent pas être utilisés pour la crèche. Ils nécessitent trop de manipulations et sont par conséquent source de risques inutiles ». (source Mairie de Paris)

APRES UTILISATION

- Vider le biberon, rincer au robinet à l'eau froide et laver en lave-vaisselle en utilisant un cycle spécifique complet.
- En l'absence de lave-vaisselle, immerger le biberon et les annexes dans de l'eau chaude additionnée de liquide-vaisselle, nettoyer avec un goupillon, et rincer.
- La conservation du biberon doit se faire dans un réfrigérateur propre, qui doit être lavé au moins une fois par mois avec de l'eau savonneuse, rincé à l'eau puis à l'eau javellisée.

RECUEIL

- L'allaitement direct au sein doit être privilégié. En cas d'impossibilité d'allaitement direct, 2 méthodes de recueil du lait maternel sont possibles : expression manuelle, ou tire-lait manuel ou électrique (chaque marque propose des tire-lait avec biberons adaptés).
- Avant toute manipulation, un lavage soigneux des mains est indispensable. Outre cette étape indispensable, une douche quotidienne avec lavage des seins et des mamelons est recommandée.
- Si le volume souhaité de lait est recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et le placer directement dans une enceinte réfrigérée.
- Si le volume souhaité de lait n'est pas recueilli en une seule fois, verser le lait recueilli à chaque extraction dans le biberon de recueil, le refroidir puis verser le lait dans le biberon de conservation, fermer le biberon (obturateur et capuchon) et conserver le biberon dans un réfrigérateur tant que le volume souhaité n'est pas atteint.



CONSERVATION

- En cas de conservation du lait, le contenant de conservation peut ne pas être stérile, à condition qu'il soit propre et sec (nettoyage au lave-vaisselle domestique à 65°C minimum et cycle complet).
- Avant toute conservation du lait maternel, noter le nom et le prénom de l'enfant, ainsi que la date et l'heure du 1^{er} recueil de lait sur le biberon.
- Le lait peut être conservé :
 1. 4 heures à température ambiante entre le début du recueil et la fin de la consommation du biberon.
 2. 48 heures au réfrigérateur à partir du 1^{er} recueil (si plusieurs recueils dans un même biberon) à condition que la température du frigo soit $\leq 4^{\circ}\text{C}$ (vérifiée) et qu'il soit **immédiatement** réfrigéré.
 3. 4 mois au congélateur (-18°C) sans conséquence nutritionnelle délétère (la congélation doit avoir lieu aussi rapidement que possible après le recueil). Veiller à ne remplir le biberon qu'aux trois-quarts en prévision de l'augmentation du volume provoqué par la congélation.
- Le lait ne doit pas être placé dans un freezer (bac à glaçons du réfrigérateur), car la température n'y est pas assez basse.
- Le lait décongelé ne doit pas être recongelé.
- Il ne faut pas ajouter de lait de femme fraîchement recueilli à un biberon de lait congelé.

TRANSPORT

- Il convient d'éviter toute rupture de la chaîne du froid.
- Que le lait soit réfrigéré à une température inférieure ou égale à 4°C ou congelé, il doit être transporté du domicile au lieu de consommation dans une glacière ou dans un sac isotherme avec pack eutectique (pack de glace, etc.).



RAPPEL DU CHAPITRE

 Ce qu'il ne faut pas oublier	 Ce qu'il ne faut pas faire
<ul style="list-style-type: none">• Le réfrigérateur doit comporter un compartiment dont la température est inférieure ou égale à 4°C.• Il n'y a pas lieu de stériliser le biberon.• Eviter toute rupture de la chaîne du froid.	<ul style="list-style-type: none">• Dépasser une durée de conservation du lait de femme de plus de 48 heures au réfrigérateur à une température inférieure ou égale à 4°C, et de plus de 4 mois au congélateur à -18°C.• Transporter des biberons sur le site de consommation sans utiliser glacière (avec pack de glace) lorsque le transport dure plus de 10 minutes.• Recongeler du lait décongelé.• Conserver le lait au freezer.• Rajouter du lait fraîchement recueilli à du lait déjà réfrigéré.



Pour éviter le gaspillage et pour être sûr que l'enfant aura le lait nécessaire à ses besoins la *Leche League* conseille de : « réunir plusieurs petits lots pour un même repas ».

Avant toute conservation d'un lait destiné à être consommé dans une structure d'accueil de la petite enfance,
le nom et le prénom de l'enfant
avec la date et l'heure du 1^{er} recueil du lait
doivent être notés sur le biberon.

RÉCEPTION ET CONSOMMATION

SUR LE LIEU D'ACCUEIL

RÉCEPTION

Dès l'arrivée sur le site de consommation, vérifier que les biberons de lait ont été correctement identifiés (nom et prénom de l'enfant, date et heure du 1^{er} recueil), et placer les biberons, soit dans une enceinte réfrigérée à une température inférieure ou égale à 4°C, soit au congélateur.

Le lait d'une mère recueilli et conservé dans les conditions adéquates (cf. rubrique recueil, conservation et transport) peut être donné à l'enfant.

Si les conditions de recueil et de transport ne sont pas fiables ou si le recueil date de plus de 48 h, le lait doit être jeté.

« Le lait maternel n'étant pas homogénéisé, après réfrigération ou congélation de celui-ci, ses constituants se séparent, la crème surnage et le reste du lait ressemble à de l'eau. Il suffit d'agiter doucement le récipient avant de donner le lait au bébé. » (Source La Leche League)



RÉCHAUFFAGE

Lait congelé	Lait réfrigéré
<ul style="list-style-type: none">• <u>Décongélation au réfrigérateur (méthode conseillée) *</u> Elle dure en moyenne 6 heures. Le lait peut se conserver 24 heures au réfrigérateur.• <u>Pour une décongélation rapide *</u> Le récipient peut être mis sous un robinet d'eau froide en ajoutant progressivement de l'eau chaude ou en le mettant dans un bain-marie tiède (chauffe-biberon thermostat 1). Le lait décongelé ne doit jamais être recongelé. <p>Après décongélation, le lait, gardé à une température inférieure ou égale à 4°C sans rupture de la chaîne du froid, doit être utilisé dans les 24 heures.</p> <p>* source : <i>La Leche League</i></p>	<ul style="list-style-type: none">• Le réchauffage éventuel du biberon doit être effectué soit au bain-marie, soit au chauffe-biberon, en aucun cas en le laissant à température ambiante, en raison du risque de développement microbien.• En cas d'utilisation d'un chauffe-biberon à eau ou à sec, suivre les indications du fabricant.• L'utilisation du four à micro-ondes est proscrite.

ATTENTION : Les conditions de réchauffage et d'utilisation lors de la consommation par l'enfant, doivent être strictement respectées.

Le réchauffage du biberon conservé à une température inférieure ou égale à 4°C doit être rapide pour atteindre la température souhaitée.
Le réchauffage du biberon au four à micro-ondes est contre-indiqué
(ce type de chauffage détruit certains composants du lait).

CONSOMMATION

- Le biberon ne doit être sorti du réfrigérateur qu'immédiatement avant son utilisation. Tout biberon sorti du réfrigérateur doit être utilisé dans un délai d'1 heure.
- Tout biberon non terminé dans un délai de 60 minutes qui suit le début de sa consommation par l'enfant doit être jeté.
- Lorsque le biberon a été réchauffé, ce délai est réduit à 30 minutes.



Il est essentiel d'agiter le biberon pour homogénéiser la température du lait et de vérifier cette dernière en mettant quelques gouttes sur la face interne de l'avant-bras de la personne qui alimente l'enfant avant de proposer le biberon à l'enfant.

RAPPEL DU CHAPITRE

 Ce qu'il ne faut pas oublier	 Ce qu'il ne faut pas faire
<ul style="list-style-type: none">• Les biberons peuvent être consommés à température ambiante.• La traçabilité des biberons.• De vérifier que la température intérieure est inférieure ou égale à 4°C pour les enceintes réfrigérées, et à -18°C pour les congélateurs (étalonnage régulier).• Le contrôle quotidien régulier de cette température avec enregistrement	<ul style="list-style-type: none">• Dépasser un délai d'une heure pour la consommation du biberon. Lorsque le biberon a été réchauffé, ce délai est réduit à 30 minutes.• Réchauffer les biberons à l'aide d'un four à micro-ondes.



Le règlement européen 852/2004/CE relatif à l'hygiène des denrées alimentaires impose la mise en oeuvre de procédures fondées sur les principes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point ou Analyse des dangers - points).

LES CONDITIONS D'HYGIÈNE

POUR LE PERSONNEL

Le personnel doit être formé aux règles d'hygiène.

Rappel des règles d'hygiène de base :

- Tenue à manches courtes
 - Cheveux propres, courts ou attachés
 - Absence de montre et de bijoux (mains et poignets)
 - Ongles courts et dépourvus de vernis
-
- La propreté corporelle et le port de vêtements de travail adéquats et propres constituent les fondements de la tenue de base. De couleur claire, celle-ci comporte des manches courtes et doit être changée tous les jours.
 - Le port de chaussures de service lavables est recommandé.
 - La tenue de travail est à changer tous les jours.



POUR LE MATÉRIEL

LES RECOMMANDATIONS



Selon l'avis de la Société française d'hygiène hospitalière (août 2004) relatif à l'entretien des biberons et tétines en structure d'accueil de la petite enfance, le biberon est un matériel hôtelier au même titre que les couverts et les assiettes. A ce titre, il relève d'une désinfection de bas niveau.

En structure d'accueil de la petite enfance, les enfants accueillis sont en bonne santé et uniquement exposés au risque infectieux de toute collectivité : il s'agit d'un risque infectieux de bas niveau. Il n'y a donc pas lieu, dans ces structures, de stériliser les biberons.

Il n'est pas non plus justifié d'utiliser :

- les procédés chimiques dits de stérilisation, (par exemple de type chloré), qui exigent des contraintes de temps et d'organisation, et utilisent un produit désinfectant susceptible d'être instable.
- les dispositifs à micro-ondes ou les « stérilisateurs » du commerce. En effet, les caractéristiques techniques de ces derniers ne leur permettent pas, au sens de la normalisation européenne (CEN) ou française (AFNOR), d'être qualifiés de procédés de stérilisation. En l'absence de données concernant la reproductibilité de ces procédés (en ce qui concerne leurs paramètres d'activité, le maintien de la température et/ou la production de la vapeur), ils sont également déconseillés.

L'idéal pour ces structures est de disposer d'un appareil automatique de nettoyage et de désinfection, de type semi-professionnel. A défaut, on peut utiliser un lave-vaisselle de type domestique.

ENTRETIEN DU MATERIEL



LES BIBERONS doivent être :

- vidés de leur éventuel contenu résiduel (avec le goupillon).
- rincés à l'eau du réseau.
- mis dans le lave-vaisselle : ne pas mélanger les biberons et le petit matériel annexe de préparation avec tout autre matériel. Il faut utiliser un cycle complet (haute température, au moins égale à 65°C, et séchage impératif).

Leur immersion dans de l'eau contenant un détergent type liquide-vaisselle peut se justifier dans le cas d'un délai d'attente avant la mise dans le lave-vaisselle.

LE REFRIGERATEUR : fiche technique d'entretien

OBJECTIFS :

- Eviter la contamination de l'alimentation par les micro-organismes de l'environnement.
- Garantir la température requise pour une conservation des ingrédients nécessaires à la préparation des produits nutritionnels destinés aux enfants, quelle que soit la structure dans laquelle ils séjournent.

PRODUITS ET MATERIELS

- Détergent vaisselle pour l'intérieur du réfrigérateur.
- Détergent-désinfectant de surfaces pour l'extérieur du réfrigérateur.
- Eau de Javel à 9° chlorométriques, à diluer après reconstitution à usage alimentaire (5 cuillers à soupe/litre d'eau pour aboutir à 0,3° chlorométrique) pour l'intérieur du réfrigérateur.
- Chiffonnettes.
- Cuvette.
- Gants de ménage.

Préparer une solution détergente avec le détergent vaisselle (2 cuillères à soupe/litre d'eau chaude), puis préparer une cuvette d'eau claire pour le rinçage, puis préparer une cuvette d'eau javellisée.

TECHNIQUE

ENTRETIEN HEBDOMADAIRE

- Débrancher la prise électrique.
- Vider totalement le contenu du réfrigérateur et le placer au froid si possible pendant la durée de nettoyage du réfrigérateur (à l'aide d'un sac isotherme par exemple).
- Démontez les éléments de stockage : clayettes, bacs, accessoires.
- Nettoyer toutes les surfaces, les joints, les clayettes et les étagères à l'aide d'une chiffonnette imprégnée de produit de vaisselle dilué à l'eau tiède.
- Rincer à l'eau claire.
- Désinfecter avec de l'eau de Javel diluée pour usage alimentaire, avec une chiffonnette imbibée d'eau de Javel bien essorée.
- Laisser sécher.
- Effectuer le nettoyage des parties extérieures, puis celui des grilles arrière : chiffonnette humidifiée avec le détergent désinfectant pour surfaces, puis essorée.
- Sécher l'extérieur du réfrigérateur avec un carré d'essuyage propre.
- Une fois l'intérieur du réfrigérateur sec, repositionner toutes les étagères et les produits à conserver.
- Rebrancher l'appareil à la prise électrique et vérifier la température.

ENTRETIEN TRIMESTRIEL

- Débrancher le réfrigérateur de la prise électrique.
- Le déplacer.
- Dépoussiérer l'arrière de l'appareil.
- Effectuer, si nécessaire, le dégivrage du compartiment congélation. Le nettoyer et désinfecter comme la zone de réfrigération.

ENTRETIEN ANNUEL

- Etalonner le thermomètre du réfrigérateur

RECOMMANDATIONS :

- La porte du réfrigérateur doit être ouverte le moins longtemps et le moins souvent possible.
- Déconditionner les emballages de transport ou désinfecter les conditionnements.

POUR LE LOCAL

Il existe deux réglementations qui peuvent vous aider à élaborer votre règlement interne, elles sont données à titre de recommandations.



Article R4152-13

Le local dédié à l'allaitement prévu à l'article L. 1225-32 est :*

- 1. séparé de tout local de travail ;*
- 2. aéré et muni de fenêtres ou autres ouvrants à châssis mobiles donnant directement sur l'extérieur ;*
- 3. pourvu d'un mode de renouvellement d'air continu ;*
- 4. convenablement éclairé ;*
- 5. pourvu d'eau en quantité suffisante ou à proximité d'un lavabo ;*
- 6. pourvu de sièges convenables pour l'allaitement ;*
- 7. tenu en état constant de propreté. Le nettoyage est quotidien et réalisé hors de la présence des enfants ;*
- 8. maintenu à une température convenable dans les conditions hygiéniques.*

***Article L1225-32**

Tout employeur employant plus de cent salariées peut être mis en demeure d'installer dans son établissement ou à proximité des locaux dédiés à l'allaitement.



Règlement 852/2004/CE relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

- Locaux adaptés à leur utilisation.
- Ventilation et éclairage adéquats et suffisants.
- Surfaces bien entretenues, faciles à nettoyer, constituées de matériaux étanches, non absorbants, lavables et non toxiques.
- Installations sanitaires en nombre suffisant, équipées d'eau chaude ou froide, si possible à commande non manuelle et équipement pour le nettoyage et le séchage des mains dans le respect des règles d'hygiène.
- Les toilettes ne doivent pas directement communiquer avec les locaux de manipulation et de préparation.

Des protocoles de nettoyage et de désinfection doivent être définis par écrit pour les locaux et le matériel :
fréquence, modalités d'utilisation de chaque produit, fiche technique, identification du responsable de l'entretien pour chaque secteur avec signature et modes de contrôles

PROCÉDURES DE MISE EN PLACE

Nous avons sélectionné parmi un grand nombre d'informations différentes voire contradictoires les recommandations préconisées par des organismes officiels. Nous les donnons à titre informatif pour vous aider à élaborer vos protocoles et votre livret d'accueil **en fonction de votre structure.**

Ce guide est un outil de travail.

Les étapes listées ci-dessous sont déterminées à partir de l'expérience des structures ayant déjà mis en place ce mode d'accueil.

1. **Réfléchir en équipe** aux différentes modalités d'accueil que souhaitez mettre en place dans votre structure pour les enfants nourris au sein.
2. **Rédiger un projet** qui vous aidera à obtenir les autorisations et financement nécessaires avec :
 - Identification et description des locaux dédiés :
 - à l'accueil des femmes allaitantes sur le site
 - à la biberonnerie
 - Elaboration de fiches techniques d'entretien et désinfection avec traçabilité
 - Du matériel
 - Des locaux
3. **Présenter le projet** aux institutions référentes (association, mairie, Conseil Général)
4. Solliciter l'avis des services vétérinaires et d'hygiène pour valider les fiches techniques.
5. Elaborer :
 - un **livret d'accueil** et d'information pour les familles
 - un **document d'engagement** mutuel garantissant un consentement éclairé intégrable au règlement intérieur.

TÉMOIGNAGES ET CONSEILS

NOVANAT : « la phase de réflexion initiale dans la mise en place d'un tel projet nous semble importante pour favoriser les échanges entre professionnels d'une même structure et réfléchir sur les représentations autour de l'allaitement.

Dans un but de qualité et par rapport à la philosophie partenariale du réseau Novanat, l'intégration des parents usagers de la structure, nous semble intéressante pour répondre au plus près de leurs attentes. Elle peut se faire soit à partir d'un questionnaire en amont du projet, soit en les intégrant dans le groupe de réflexion. »

BIBLIOGRAPHIE

PNNS Programme National Nutrition Santé



Site: www.mangerbouger.fr/

OMS Organisation Mondiale de la Santé



Site : <http://www.who.int/fr/>

« *Allaitement maternel : faits et chiffres* » :

<http://www.who.int/features/factfiles/breastfeeding/facts/fr/index.html>

HAS Haute Autorité de Santé



Site: <http://www.has-sante.fr/>

« *Communiqués de presse du 10 02 03 de la Haute Autorité de Santé* » :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_240729/allaitement-maternel-mise-en-uvre-et-poursuite-dans-les-six-premiers-mois-de-vie-de-lenfant

« *Favoriser l'allaitement maternel : processus - évaluation* » juin 2006 :

http://www.has-sante.fr/portail/upload/docs/application/pdf/doc.chem.al_22-11-07.pdf

AFSSA Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments



Site : <http://www.afssa.fr/>

« *Recommandations d'hygiène pour la préparation et la conservation des biberons* »: <http://www.afssa.fr/Documents/MIC-Ra-BIB.pdf>

LA LECHE LEAGUE FRANCE



Site : <http://www.llfFrance.org/>

Recommandations pour le public pour l'allaitement et la préparation des biberons
« Comment bien recueillir, conserver et transporter le lait maternel en toute
sécurité » :

http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/lait_maternel/lait_maternel.pdf

Site d'information sur la MÉTHODE HACCP : <http://www.haccp-guide.fr/>

LE CADRAR Collectif Allaitement DRôme ARdèche



Site : www.cadRAR.org

« Allaitement maternel dans les lieux d'accueil petite enfance de Drôme -
Ardèche : protocole validé par le CADRAR »

LIVRES ET BROCHURES

- « L'allaitement de la naissance au sevrage » : Docteur Marie THIRION (Albin Michel)
- « Vivre la relation avec son bébé : allaiter, dormir, porter » : Nathalie ROQUES (chronique sociale)
- « L'allaitement tout simplement » : Edwige ANTIER
- « Allaitement maternel les bénéfices pour la santé de l'enfant et de sa mère » : synthèse réalisée par la Société Française de Pédiatrie dans le cadre du Programme National Nutrition Santé
- « les crèches dans un réseau de prévention précoce » sous la direction de Marie-Laure Cadart collection 1001 BB
- « les enjeux de la périnatalité » Didier Houzel (éditions ERES)
- « Quel accueil demain pour la petite enfance ? » Xavier BELAN et Sylvie RAYNA (éditions ERES)

DVD

« Allaitement la collection Médialactée 1994-2003 » comprend trois films (disponible pour prêt et /ou consultation auprès de Novanat) :

- « Allaitement, un bonheur partagé »
 - « Tirer le lait »
- « A l'aube de l'allaitement »

ADRESSES UTILES

DÉPARTEMENTS DU VAUCLUSE ET DE LA DRÔME

Les centres médicaux sociaux, avec les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile) de votre quartier ou de votre commune.

LES ASSOCIATIONS LOCALES DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT

- Lactéa (lactea@orange.fr) : soutien à l'allaitement maternel par une consultante en lactation. Site : <http://lactea.free.fr>
- Novanat (novanat@orange.fr) : réseau de périnatalité
Site : <http://www.novasante.org/NOVANAT/novanat%20accueil%20%20sommaire%20.htm>

LES ASSOCIATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT

- Co-Naître (www.co-naitre.net) : institut de formation, de recherche et d'échange autour de la naissance
- IPA (www.info-allaitement.org, Lyon 04 78 42 09 16) : information pour l'allaitement
- La COFAM (www.coordination-allaitement.org, 05 56 26 00 84) : coordination française de l'allaitement maternel, coordonne la semaine mondiale de l'allaitement
- La Leche League (www.lllfrance.org, 01 39 584 584) : des antennes sont réparties sur tout le territoire
- Lactarium du Languedoc-Roussillon : 04 67 33 66 99
- Lactarium région Rhône-Alpes : 04 72 00 41 43
- Le CERDAM (cerdam@info-allaitement.com) : Centre de Ressource documentaire pour l'allaitement maternel

Document réalisé avec la participation de :

Centre petite enfance Bollène - Crèche Caderoussel Caderousse - Crèche collective Les Poussins Orange - Crèche Les Canaillous Sérignan - Crèche Les Cigalous Ste Cécile Les Vignes - Crèche Les Gribouillis Piolenc - Crèche Les P'tits Malins Sablet - Halte-garderie Castor et Pollux Orange - Maison Couleur Nyons - Multiaccueil Les Rêves Bleus Orange - Lactéa (association de promotion de l'allaitement maternel) - NOVANAT (réseau de périnatalité)



Janvier 2009